

N° 2024-150

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par Madame Séverine DANJOU Présidente de l'association « l'Ecole de Théâtre du Pévèle de Templeuve » au 6 place Jean Moulin à Ennevelin (59710), en ce qui concerne le stationnement de véhicules, sur les places face au Petit Théâtre ainsi que à droite et à gauche des espaces verts, situé au 75 Rue de Roubaix à Templeuve-en-Pévèle, à l'occasion du Festival de l'Ecole de Théâtre, qui se déroulera du mercredi 5 au dimanche 9 juin 2024 inclus.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre aux véhicules de stationner et de se rendre au Festival.

ARRÊTE

Article 1 : L'association « l'Ecole de Théâtre du Pévèle » est autorisée à stationner les véhicules, sur les places face au Petit Théâtre de Templeuve et à droite et gauche des espaces verts, au 75 rue de Roubaix à Templeuve-en-Pévèle, du 5 au 9 juin 2024 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera interdit, sur les places face au Petit Théâtre ainsi que à droite et à gauche des espaces verts, situé au 75 Rue de Roubaix à Templeuve-en-Pévèle, du mercredi 5 au dimanche 9 juin 2024 inclus.

Article 3 : La pose de la signalétique est à la charge des services municipaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 5 : Monsieur le Maire de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le président de la société Informa'Truck, Monsieur le Directeur des Services techniques, Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 16 mai 2024



Le Maire
Luc MONNET

Marie-Françoise TAHON
Adjointe à la famille, la solidarité
et aux seniors